

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS

FCP MAXULA STABILITY
Fonds Commun de Placement
régé par le code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001
Agrément du CMF n° 33-2007
du 28 décembre 2007

MAXULA BOURSE - intermédiaire en Bourse porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques et de rachats des parts de FCP MAXULA STABILITY aura lieu le lundi **18 mai 2009**.

FCP MAXULA STABILITY présente les caractéristiques suivantes :

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Dénomination	: FCP MAXULA STABILITY
Siège social	: Centre Nawrez, Bloc B, Appart 1-2, 1053 -Les Berges du Lac Tunis
Forme juridique	: Fonds Commun de Placement
Type	: FCP mixte
Objet Social	: La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres
Législation applicable	: Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.
Montant des fonds	: 100.000 DT répartis en 1 000 parts de 100 DT chacune.
Date d'agrément	: 28/12/2007
Promoteur	: MAXULA BOURSE et AMEN BANK
Gestionnaire	: MAXULA BOURSE
Dépositaire	: AMEN BANK
Distributeurs	: MAXULA BOURSE

Prix de souscription et de rachat :

Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit d'entrée).

Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative nette de toutes commissions (en franchise totale de droit de sortie).

Pour plus d'informations sur FCP MAXULA STABILITY, un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 31 décembre 2008, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.